

La région Rhône Alpes

L'économie sociale et solidaire fait partie du paysage politique en région Rhône Alpes. Le conseil régional soutient financièrement le développement de l'ESS (deux dispositifs : [Idéclic Solidaire Projet](#) et [iDéclic Solidaire Promotion](#)). Les Conseils Généraux sont également globalement ouverts et actifs en matière de soutien au développement de l'ESS (ex. : [les Conseils généraux de Drôme et d'Ardèche](#)).

Dynamiques des acteurs ESS :

En région Rhône Alpes, il n'y a pas d'association des acteurs de l'ESS pour la promotion et le développement de l'ESS autre que la CRESS Rhône Alpes.

Ce sont les sites web [Rhône-alpes Solidaire](#) puis localement [Alpes Solidaires](#), [Rhône Solidaire](#) et [Drôme-Ardèche Solidaire](#), qui mettent en réseau les acteurs de l'ESS, diffusent l'information et l'actualité ESS des territoires.

Des dynamiques locales intéressantes sont en train d'émerger sur [Lyon](#) (recrutement du premier chargé de mission ESS en juin 2009), sur Romans (en projet, l'aménagement d'une zone d'activité dédiée à l'ESS de 2 hectares, autour de l'hôtel d'activité Pôle Sud), ainsi que sur [Roanne](#).

Grenoble :

La Communauté d'agglomération grenobloise soutient le développement de l'ESS depuis 10 ans. En effet, depuis **1998**, un travail d'animation est réalisé en partenariat avec deux structures d'ESS sur le territoire : la Plate-forme d'Initiatives Locales et l'Association pour de Nouveaux Emplois Jeunes (ANEJ). Dès **1999**, la notion d'ESS est intégrée au volet économique du projet de territoire de l'agglomération, à travers la nécessité de développer les services aux habitants. Le service économique de l'agglomération prend conscience de la pertinence d'inscrire au projet de territoire un volet d'intervention spécifique dédié à l'économie sociale et solidaire.

En **2001**, s'inspirant de la création par le Gouvernement en 2000 d'un Secrétariat d'État à l'Économie Sociale et Solidaire confié au parti des verts, et profitant également d'un appel à projet intitulé "dynamiques solidaires", la Métropole crée en son sein une délégation à l'ESS.

Notes d'analyse territoriale

En **2001-2002**, un travail de recherche et d'échanges est mené par la délégation : recherche documentaire, rencontre de l'ensemble des Maires de l'Agglomération par le Vice-président en charge de la délégation. Le territoire répond à l'appel à projet national intitulé « dynamiques solidaires », lequel a permis un coup de projecteur sur des initiatives et des acteurs qui ont pu pour la première fois se retrouver sous un label commun.

De **Décembre 2002 à mai 2003**, le cabinet d'études « Extra-muros » a réalisé pour la Métropole un « diagnostic partagé de l'ESS » ; étude qui a notamment permis de réaliser un travail de quantification, d'actualisation des bases de données, d'enquête auprès des collectivités et des entreprises afin d'évaluer leurs attentes par rapport aux structures d'ESS. Des ateliers ont été constitués dans un premier temps par type de structures concernées, puis ils ont été refondus autour de 3 enjeux identifiés : communiquer sur l'ESS, financer et développer l'ESS, développer de nouveaux services de l'ESS.

Lors de la restitution de ce travail auprès d'une centaine de partenaires associés à la démarche, 25 groupes de travail appelés « chantiers de l'ESS » ont été répartis au sein des 3 axes précédemment évoqués. Chaque « chantier » disposait alors d'un pilote, d'une marche à suivre et de structures référentes.

En **2003**, la Métropole a voté son premier plan de développement de l'ESS et lancé le premier appel à projet en septembre 2003 (premiers financements attribués dès octobre).

Au même moment, l'Agglomération a finalisé avec la Région la rédaction de son contrat d'agglomération (2003-2008). Ce contrat reprenait les enjeux identifiés dans le diagnostic et intégrait au cœur de son volet économique un axe dédié à l'économie sociale et solidaire, doté d'une subvention régionale de 1,5 M d'€.

Le 3 juillet 2009, le nouveau plan de développement de l'ESS de l'agglomération grenobloise a été voté. Trois axes de travail spécifiques sont mis en avant : la communication, les outils de développement et l'innovation et filière.

Depuis 2003, soixante deux projets collectifs ont reçu le soutien de la collectivité (enveloppe budgétaire annuelle de 300 000€), un hôtel d'activité ARTIS dédié à l'artisanat et à l'ESS a été réalisé (projet intégré au plan de développement de l'ESS), et de nombreux outils ont été expérimentés en faveur des associations, mutuelles et coopératives du territoire (expérimentation d'un outil de financement du secteur associatifs en fonds propre, application du dispositif local d'accompagnement (DLA), mise en place d'un groupement d'employeurs associatifs).

Notes d'analyse territoriale

Deux chargé de mission dont un à mi-temps, s'occupent de la mise en œuvre de la politique ESS sur l'agglomération grenobloise.

Et tous les deux mois, un comité de suivi, composé de vingt trois membres se réunit pour assurer le suivi du plan de développement de l'ESS et se positionner sur les projets proposés dans le cadre de l'appel à projets.

Le développement de l'ESS et la structuration de ses acteurs sont des enjeux bien identifiés et traités sur le territoire de l'agglomération grenobloise.

Par contre, la question de l'ouverture de l'ESS vers le grand public n'est pas encore une dimension prise en compte par l'agglomération comme par les acteurs eux même.